

MAIRIE DE LEMBACH

COMMUNE ASSOCIEE DE MATTSTALL



Lembach

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 janvier 2016 à 18h30
En Mairie de LEMBACH

SOUS LA PRESIDENCE DE : Charles SCHLOSSER, Maire

PRESENTS : ALBECKER Mireille, FILSER Marie-Claude (à partir de 18h45), KAUFFER Rachel, KNOBEL Alfred, KUGLER Annelise, LAEUFFER Frédérique, MULLER Jacques, PATOU PERROT Marie-Christine, ROCHELLE Jean-Christophe, SEITZ Roger, SUSS Charles (à partir de 18h40), TOUMAZET Régine, TRAUTMANN Christian, ULLMANN Robert

EXCUSES : DE POURTALES Jérôme, DESCHLER RIEHL Annie, GOEHRY Paul, KNAB Estelle,

ABSENTS:

SECRETAIRE : FILSER Marie-Claude

PROCURATION : 2 procurations : DE POURTALES Jérôme à SCHLOSSER Charles, GOEHRY Paul à SEITZ Roger

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Le Maire procède à l'appel nominal des membres ; en présence du quorum, la séance est ouverte. Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance, il est proposé de nommer FILSER Marie-Claude.

2) Approbation du compte rendu de la séance du 24 Novembre 2015

Une erreur matérielle a été détectée dans la rédaction du compte rendu du précédent conseil municipal. M. Christian TRAUTMANN était absent alors qu'il a été noté comme présent sur le compte rendu et les délibérations.

M. TRAUTMANN demande de joindre une annexe aux comptes rendus des séances du 06.10.2015 et 24.11.2015 relatif au fermage du Bodenacker.

Le compte rendu de la séance du 24 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

3) Consultation travaux mise aux normes électriques au CAMPING

Le maire présente à l'assemblée les offres de prix pour travaux de mise aux normes des installations électriques au camping.

Vu la proposition de la Commission Appel d'Offres réunie le 30.12.2015

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 05.01.2016,

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser le maire à signer l'offre de prix de l'entreprise CG ELECTROTECH

4) **Projet de Vente Cité des Cadres**

Le maire présente à l'assemblée le projet de vente de la Cité des Cadres par les services de l'Etat à un prix estimé à 760 000 €.

Un bureau d'architecte missionné par la communauté des communes a évalué les travaux préalables nécessaires avec l'objectif de permettre un achat de l'ensemble par la collectivité puis la revente par lots. Ces travaux estimés à 688 500 € porteraient sur le désamiantage, l'assainissement, la voirie et l'aménagement paysager auxquels s'ajouteraient 300 000 € de frais annexes.

En intégrant au prix de vente le montant de ces travaux, l'opération se monterait à près de 1 800 000€, soit 100 000 € en moyenne par logement, sans compter des travaux internes (sanitaires, électriques, sols, murs, isolation). Cette opération n'aurait aucune chance d'aboutir dans le contexte géographique et économique dans lequel se trouve la commune.

Une négociation avec les services de l'Etat portera donc sur la prise en compte du montant des travaux préalables. La commune demandera l'acquisition à l'euro symbolique. Si ce cas de figure n'est pas possible, elle demandera que l'Etat prenne en compte le montant des travaux préalables.

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 05.01.2016,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, charge à l'unanimité le maire de négocier avec l'Etat dans cet esprit.

5) **ATIP Agence Territoriale d'Ingénierie Publique conventions relatives aux missions retenues**

Le maire rappelle à l'assemblée les conditions d'adhésion à l'ATIP présentées en séance du 18.03.2015.

La cotisation de base étant de 1€/habitant/an, le maire propose de confier les missions suivantes pour l'année 2016 :

- Application du Droit aux Sols (ADS) pour un cout de 2€/habitant/an
- Accompagnement technique en aménagement et urbanisme, l'assistance à l'élaboration des projets de territoire, le conseil juridique complémentaire à ces missions pour un cout de 300€ par ½ journée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le maire à signer les conventions

6) **Travaux prévisionnels presbytère protestant**

Le foyer protestant rue Maire Dielmann n'étant plus aux normes d'accessibilité et de sécurité, la paroisse protestante envisage un aménagement du rez-de-chaussée du presbytère en locaux à usage de foyer comprenant la création d'une salle de réunion, accès et sanitaires handicapés et un aménagement du premier étage en logement.

Le maire propose la mise à disposition du personnel technique pour les travaux de gros œuvre afin de réduire le coût total des travaux pris en charge par la paroisse.

Le maire propose d'organiser une réunion de la commission Travaux.

7) **Programme travaux FORET 2016**

Le maire présente à l'assemblée le programme des travaux FORET établi par les services de l'ONF pour l'année 2016.

Vu la commission Forêts réunie le 05.01.2016,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décidé à 16 voix POUR et une ABSTENTION, d'approuver le programme

8) Critères d'évaluation du personnel

Le maire informe l'assemblée que l'entretien professionnel est rendu obligatoire pour l'appréciation de la valeur professionnelle des agents. Les critères pour permettre cet entretien sont fixés par la collectivité et portent notamment sur les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs, les compétences professionnelles et techniques, les qualités relationnelles, la capacité d'encadrement ou d'expertise à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'instaurer l'entretien professionnel en lieu et place de la notation et de fixer les critères proposés par le maire.

9) Divers

Le maire informe l'assemblée

- Obligation d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public aux personnes handicapées : afin d'établir un Agenda d'Accessibilité Programmée qui permet d'engager des travaux nécessaires pour mise en conformité, un diagnostic des différents bâtiments communaux ouverts au public est nécessaire.
- Festival de la randonnée organisée à LEMBACH du 16 mai au 22 mai 2015.

Aucun autre point divers n'étant mis à l'ordre du jour, la séance est close à 20h15.

Prochaine séance du Conseil municipal prévue le mardi 23 février 2016 à 18h30

La secrétaire,
Marie Claude FILSER



Le Maire,
Charles SCHLOSSER

